N° 84. — 2e Année. LE NUMERO : 10 CENTIMES Dimanche 22 Juin au Dimanche 29 Juin 1902.

LA VOIX DU PEUPLE

Journal Syndicaliste paraissant le Dimanche

Organe de la Confédération Générale du Travail

TARIF DES ABONNEMENTS :

FRANCE..... Un An : 5 fr. — Six Mois : 2 fr. 50 — Trois Mois : 1 fr. 50
EXTERIEUR. Un An : 7 fr. 50. — Six Mois : 4 fr. — Trois Mois : 2 fr.
Les Abonnements partent du 1er de chaque mois

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
A la Bourse du Travail, 3, Rue du Château-d'Eau, 3, Paris (Xe Arrond.)
Bureau 8, 1er Étage. — Téléphone 256-81

Tous les Syndicats adhérents à la *Confédération Générale du Travail* doivent revêtir leurs correspondances, circulaires, etc., du *LABEL CONFÉDÉRAL*.

L'AFFICHE LABEL

Ci-dessous, nous reproduisons, en réduction, le fac-simile de l'*Affiche-label*, dont la mise en pratique vient d'être décidée par le Comité Confédéral.

Ce dessin ne donne qu'un faible aperçu de ce qu'est l'affiche, qui, tirée en deux couleurs, — rouge et noir — a un aspect fort artistique.

Le Comité Confédéral a décidé de délivrer l'*Affiche-label* aux organisations confédérées, au prix de 0 fr. 15 l'exemplaire sur beau papier, et au prix de 0 fr. 30 l'exemplaire cartonné.

C'est aux syndicats, et aux militants, qu'incombe l'œuvre de vulgarisation de l'*Affiche-label* et, afin de familiariser tous les camarades avec cette tactique de *boycottage à rebours*, nous allons indiquer comment va s'en faire la mise en pratique.

L'*Affiche-label* sera délivrée, par la Confédération, aux Fédérations et aux Syndicats confédérés, et, sur les côtés, dans les deux médaillons laissés en blanc, la Fédération et le Syndicat distributeurs apposent leurs timbres.

Ce fait, l'*Affiche* sera distribuée aux commerçants qui emploieront des ouvriers syndiqués et respecteront les décisions syndicales. Il est inutile d'insister sur les avantages qui, pour le commerçant acceptant l'*Affiche-label*, compenseront les légers sacrifices qu'il pourra s'imposer, soit en payant un peu mieux son personnel syndiqué, soit en respectant les heures de fermeture, etc. Par esprit de solidarité, les travailleurs donneront la préférence à ce commerçant, et l'Affiche sera pour lui une source de profits imprévus.

Afin qu'un commerçant ne puisse jouir du bénéfice de l'*Affiche-label*, au cas où, pour une raison quelconque, il n'y aurait plus droit, il a été décidé qu'elle portera l'indication du trimestre (actuellement, du 1er juillet au 1er octobre, elle porte : *troisième trimestre*). En outre, l'Affiche, imprimée, pour ce trimestre, sur papier blanc sera, aux trimestres suivants, tirée sur papier de couleur, de manière que l'Affiche du trimestre courant se distingue à première vue.

Et maintenant, tous à l'œuvre ! Que les militants exigent que les commerçants chez lesquels ils s'adressent aient l'*Affiche-label* et leur fassent observer que, pour s'en munir, ils n'ont qu'à s'adresser au syndicat dont ils relèvent : coiffeur, au syndicat des coiffeurs ; débit de vins, cafés, etc., au syndicat des limonadiers ; boulanger, au syndicat des boulangers, etc.

Cette Affiche n'est, d'ailleurs, que le commencement de toute une propagande d'action directe, que, prochainement, le Comité Confédéral continuera sous d'autres formes.

Fac-simile de l'*Affiche Label*

Le Devoir

Ainsi, comme nous l'annoncions dans l'avant-dernier numéro, l'*Affiche-label* entre dans la phase expérimentale. Déjà, à la devanture de quelques maisons, l'affiche du troisième trimestre 1902 s'étale, provocante et pleine de bon goût dans sa simplicité.

Pour notre part, l'idée seule du *Label* nous est d'un grand concours dans la campagne que nous menons en ce moment. Et si, chaque fois que nous avons fait, devant un auditoire où l'élément patronal n'était pas exclu, l'exposé succinct et forcément incomplet de ce que serait cette affiche et de ses conséquences, il s'est trouvé des gens pour nier son efficacité, en prétextant le manque de solidarité ouvrière qu'ils affirmaient ; ce n'était toujours que quelques individualités, mais la majorité sentait très bien que nous disions vrai et que nos affirmations n'avaient rien d'optimiste.

En effet, à défaut même de principes de solidarité, en admettant que ceux-ci fassent défaut parmi les travailleurs, ce qui n'est pas, quelle excuse aurait donc celui qui, exploité, donnerait sa clientèle au pire des exploiteurs, — et ce, sans aucun avantage et au détriment de camarades exploités, comme lui ? Car, qu'on ne l'oublie pas, — et c'est là toute la force de l'affiche-label, — nul ne pourra prétendre être dans l'impossibilité de distinguer la maison où il y a des ouvriers syndiqués de celle qui n'emploie que des sarrasins.

Puis, n'est-ce pas déjà une satisfaction que de se savoir servi par un camarade que l'on sent très bien penser un peu comme soi-même, qui sait quelle est sa situation, raisonne et pense sainement et qui a conservé toute sa dignité d'homme ?

Déjà, nos adversaires, sentant très bien toute la force de propagande et d'action de ce système, éprouvent le besoin d'expectorer dans leur boîte à ordures ; et c'est pour nous un grand plaisir d'avoir provoqué un tel vomissement de bile haineuse et puante.

Mais, passons ! Les déblatérations de la *Désunion ouvrière* contre le label des rouges nous prouvent simplement que nous avons frappé juste et qu'il faut persévérer dans cette voie.

Que ces malades — par corruption — continuent donc à épancher leur trop abondante sécrétion bilieuse : plus ils en répandront, plus ils démontreront la gravité de leur maladie, et moins les travailleurs les approcheront, par dégoût de la contagion.

Sans crainte d'appréciations qui ne peuvent nous émouvoir, sans défaillance et sans pitié, faisons courageusement notre devoir, refusons notre clientèle là où l'affiche ne nous *recommande* pas la maison ; nous le répétons, c'est à la poche qu'il faut frapper l'ennemi, chaque fois que nous le pouvons.

Le sacrifice est nul et les résultats sont multiples et grands.

Nous sommes tous consommateurs ; nous avons le droit d'acheter, de consommer ou de nous faire servir là où nous voulons ; sachons donc mettre notre puissance de consommation au service de nos moyens d'organisation et de revendications. Nous aurons fait simplement, mais sûrement, notre devoir.

A. Luquet.

Effets de la "Paix Sociale"

Malgré tous les efforts prodigués par l'ex-gouvernement de « Défense républicaine » pour rapprocher patrons et ouvriers, et ce, par l'invention d'une kyrielle de commissions mixtes, auxquelles on peut adjoindre les votes et les diverses propositions de lois factices qu'il a promulguées ou déposées sur le bureau de la Chambre, nous n'en constatons pas moins que nos exploiteurs sont plus que jamais solidaires et conservateurs de leurs prérogatives, ainsi :

La Chambre de Commerce de Paris, appelée à donner son avis sur la proposition de loi relative à la réforme des Conseils de prud'hommes, adoptée par la Chambre et actuellement soumise au Sénat, s'est prononcée contre l'extension de la juridiction prud'homale.

« Il faut, dit le rapport, se tenir à ces con-
« seils familiaux, composés, comme jusqu'à
« présent, de prud'hommes industriels, et cela
« uniquement en raison des services que les
« connaissances techniques de leurs mem-
« bres leur permettent de rendre, en les met-
« tant à même de concilier plus facilement
« les parties qui se présentent devant eux. »

Comme on le voit, ces messieurs de la Chambre de Commerce, en parfaits casuistes, ont l'air d'ignorer le honteux trafic qu'ils font des demandes reconventionnelles qu'ils soumettent bénévolement à leurs pairs siégeant au Tribunal de Commerce.

D'autre part, ils semblent dire que nos camarades de l'Alimentation, les coiffeurs et les employés, sont une quantité négligeable et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de les faire bénéficier de la juridiction prud'homale.

Je crois que, par ce temps où la fièvre des réformes illusoires fait tant d'adeptes, il serait superflu et cela ferait perdre toute saveur à cette décision si nous la commentions.

Aux adorateurs des lois et de la collaboration des classes à y répondre.

Quant à nous, notre remède est toujours prêt. Tous le connaissent : c'est l'action directe.

Celui-ci, seul, fait réfléchir nos employeurs, et plus d'un des membres de la Chambre de Commerce a dû en reconnaître l'efficacité.

Puisque l'on s'efforce, en haut lieu, de restreindre l'extension des seuls tribunaux que nous reconnaissons, et bien ! nous ferons notre justice nous-mêmes.

Cela est très facile, et il n'est nul besoin de connaître le code pour obtenir gain de cause.

Jean Latapie.

Etranges Critiques

Nul individu et nulle institution ne peut prétendre plaire à tout le monde à la fois. C'est le propre de tout ce qui est de susciter des critiques ou des envies, de sorte qu'il deviendrait absurde de s'y arrêter.

Une institution, moins que tout autre organisme, n'a à s'arrêter à ce qui est dit sur elle, — surtout lorsque cela est dit par des non-intéressés, — à moins que les critiques ne soient expliquées et justifiées.

Ces quelques réflexions me sont suggérées par le citoyen Maurice.

Le citoyen Maurice veut bien honorer le comité Confédéral d'un passage qui vise à être méchant et qui qualifie de « politique malsaine » et « d'agitation stérile » l'action syndicale pratiquée par le comité. Il oublie d'indiquer quelle est la « bonne » politique et quelle agitation est féconde.

Amèrement, il se plaint de l'action confédérale.

Il est peut-être vrai que ses critiques soient justes, au moins eût-il dû le démontrer ! Cela lui était facile : Il n'avait qu'à citer la circulaire que la Fédération des Bourses et la Confédération ont adressé aux Bourses, pour la propagande antimilitariste (que nous jugeons autrement importante que la propagande antinationaliste), afin d'en prouver l'inutilité et de justifier son silence sur la lettre de M. André, ministre de la guerre.

Car la *Voix du Peuple*, poursuivant sa « campagne de dénigrement », a osé publier la circulaire du premier ministre de la guerre véritablement « républicain », interdisant l'accès des Bourses aux soldats, tandis qu'il leur permet l'entrée des cercles catholiques. Et le citoyen Maurice s'est bien gardé de la publier pour protester contre elle ! Ce silence a été, sans doute, inspiré par de la « bonne » politique et nos protestations par de la « malsaine ».

Le citoyen Maurice objectera peut-être que, dans sa pensée, il n'était nullement question de ladite circulaire, mais il voudra comprendre qu'à défaut de citations j'en suis réduit aux suppositions.

A moins que sa critique ne soit motivée par le dépit d'avoir, à lui seul ou presque, soulevé les projets de loi que le Congrès de Lyon repoussait *dédaigneusement*. Ou bien il a voulu dire que le comité confédéral devrait créer une Caisse nationale de chômage et de secours de maladie, et alors il voudra reconnaître, avec son esprit « pratique » et fait de « pénétration dans les milieux bourgeois », qu'il est plus facile à un syndicat de faire, pour lui, cette caisse de chômage et de maladie et, sans doute, inspiré de cette possibilité, il a dû demander à son syndicat de créer cette institution ouvrière. Et s'il me démontre qu'il a fait cela et que cela existe, le tout expliqué dans une brochure, je m'engage, pour ma part, à étudier de près ce qu'il désire.

Tout d'abord, qu'il veuille bien nous dire son avis, fait d'approbation ou d'indignation, sur la circulaire du grand ministre républicain André, faite pour conserver dans l'esprit de nos jeunes gens l'idée patriotique et antiouvrière qui fait des Fourmies et des Chalon.

V. Griffuelhes.

ICI ET LA

Fructification de capital

Les actionnaires des mines d'Anzin viennent de toucher leurs dividendes pour le premier trimestre de 1901 : chaque *centième d'action* a reçu 150 francs, — ce qui représente 600 francs pour l'année entière.

Si on songe que les actions *entières* furent émises, à la fin du XVIIIe siècle, tout au plus à mille francs (et en supposant que la totalité ait été versée, ce qui n'est probablement pas lieu), il s'ensuit qu'un *centième d'action* représente exactement **dix francs**.

Donc, à l'heure actuelle, ces **dix francs** originels rapportent **six cents francs par an.**

Ça se gagne !

En Autriche, en Styrie, à Gratz, s'est produite, il y a quelques jours, une superbe manifestation antimilitariste, dirigée contre une brute galonnée.

Le général Succovaty était attablé au restaurant de la Gare, lorsque 600 réservistes libérés ont défilé devant lui, clamant à pleins poumons : « A bas le militarisme ! »

Comment on s'enrichit

Ce petit dialogue est de Goethe, le grand penseur allemand de la fin du XVIIIe siècle :

— Dis-moi, mon enfant, d'où vient la fortune de ton père ?
— De mon grand-père !
— Et celle de ton grand-père ?
— De mon bisaïeul !
— Et celle de ton bisaïeul ?
— Il l'a prise.

Ballons Rouges

Vous rappelez-vous, camarades, le désir ardent que provoquait en vous, au temps de votre enfance, la vue des beaux ballons rouges dont la grappe, aux mains du marchand ambulant, se balançait majestueusement au-dessus des têtes des promeneurs ? Comme ils étaient jolis sous les feux d'un soleil qui semble ne plus vouloir exister que dans les souvenirs de ce temps regretté !

Quelle joie avez-vous ressentie le jour où le père, content d'une semaine au travail fructueux, se fendit généreusement de quelques centimes afin de vous offrir l'objet de votre convoitise, l'un de ces jolis ballons tant de fois admirés !

Mais ce jouet gracieux qui procure tant de bonheur au bambin qui le possède a un grand inconvénient : ainsi que la rose à qui il emprunte la couleur, il ne jouit que d'une éphémère existence. Quand, rompant son fil, il ne va pas se perdre vers les nues comme une simple fumée — précédant dans ces régions attractives nos illusions futures — s'il n'est pas violemment réduit en lambeaux de caoutchouc par suite de contact avec le cigare d'un fumeur ou l'étreinte trop ardente de son heureux possesseur, s'il a échappé, enfin, aux multiples causes de suppression brusque qui le guettent, le pauvre ballon subit le dégonflement lent mais fatal qui le transforme en loque terne ne donnant plus aucune idée du charme qu'il exerça gonflé d'orgueil... et de gaz.

Ne trouvez-vous pas, camarades, de nombreux points de comparaison entre les ballons rouges et *les lois ouvrières* qu'on nous octroie si généreusement depuis quelques années ?

Pour calmer nos désirs, nos exigences, nos parents politiques et économiques — économes surtout — se sont décidés habilement et prudemment à nous distraire un moment.

« Demandez l'amusement des grands enfants, la tranquillité des possédants. »

On a détaché de la superbe grappe, que promènent au milieu de nous les marchands de promesses de réformes, quelques lois de *protection ouvrière* qu'on a données aux travailleurs. Quel bonheur ! Quelle ivresse a provoqué dans les masses le don de ces joujoux qui avait l'attrait de l'inconnu et de la chose ardemment désirée.

Oui, mais la déception est venue. La plupart de ces réformes — j'allais dire de ces ballons — ont cassé le fil qui les retenait à nous ou ont été mises en lambeaux.

D'autres se dégonflent tous les jours un peu plus ; d'autres enfin, gisent sans formes, complètement vidées, grâce surtout aux coups d'épingle des maladroits qui ne veulent rien nous concéder, au risque de nous rendre méchants, se fiant à la vertu de leur martinet. Qu'ils ne s'y fient pas trop, nous pourrions bien nous en emparer, et gare à leur peau.

Au nombre des réformes favorables aux travailleurs qui sont dégonflées, se trouve la modification apportée par la loi du 27 décembre 1890 à l'article 1780 du Code civil.

On fait proclamer par cet article 1780, depuis une douzaine d'années, que celui qui est victime de la résiliation d'un contrat de louage de services contre sa volonté pourra obtenir des dommages-intérêts ; que pour la fixation de ces dommages-intérêts, les juges devront tenir compte des usages, de la nature des services engagés, du temps écoulé et, en général, de *toutes les circonstances qui peuvent justifier l'existence et déterminer l'existence du préjudice causé.*

Le rapporteur de la loi sus-mentionnée, M. Poincaré, qui ne passe pas pour un révolutionnaire dans son rapport fait au nom de la commission et approuvé par la Chambre, avait reconnu que les usages en faveur des travailleurs n'existaient que là où le patronat les avait laissés se créer.

Il avait admis le principe du droit à l'indemnité lorsque le renvoi préjudiciable à celui qui n'a pour vivre que le produit de son travail n'était pas imposé par des raisons indiscutables. Le nouvel état de choses résultant de la modification proposée et, par la suite adoptée, voulait logiquement que la rupture du contrat impliquât une faute de la part de son auteur si elle n'était pas pleinement justifiée pour

ainsi dire par un cas de force majeure.

Quelques juges ont compris de cette façon et condamné celui qui abusait de sa situation pour porter préjudice à son cocontractant.

Mais les défenseurs de l'autorité et de la raison du plus fort ont réagi et, aujourd'hui, grâce à la Cour de cassation surtout, la jurisprudence fixée veut que les contraventions imposées aux travailleurs par ceux qui les emploient, sans discussion possible — « quand un ouvrier a besoin de travailler il accepte tout ce qu'on lui impose », disait encore il y a quelques jours M. le juge de paix du neuvième arrondissement de Paris — tiennent lieu de lois, ainsi que l'indique l'article 1134 du Code civil. L'esprit des articles 1111 et 1112 du même code, qui visent la violence dans les conventions, est inconnu de nos juges bourgeois quand les « travailleurs » ont subie.

Et puis, il faut prouver que le patron a fait un usage abusif de son droit. Sa déclaration à la barre qu'il n'avait rien à reprocher au serviteur congédié ne suffit pas pour démontrer la faute qu'il a commise en privant le malheureux de ses moyens d'existence, dit encore la *Cour suprême*.

Quant au temps écoulé, c'est justement un motif de renvoi. « *un ouvrier trop vieux n'ayant plus les forces et les aptitudes réclamées par le travail, doit s'attendre, comme le vieux fonctionnaire et les vieux officiers, à être privé de son emploi* », dit le tribunal de Versailles dans l'affaire Laurent contre Kesler (ouvrier renvoyé sans délai et sans indemnité après 38 ANNEES de travail dans le même atelier).

Les adversaires des travailleurs, engagés dans la voie que nous indiquons, ne se gênent plus : en plus d'un cynisme révoltant, ils se servent d'arguments, charentonnesques, qui font leur effet, tout particulièrement devant nos juges-patrons. Un avocat a eu le toupet de déclarer au Conseil des Prud'hommes, au sujet d'un règlement d'atelier supprimant le délai de prévenance collé dans un coin quelconque de l'atelier, qu'on prétend être une convention débattue entre les parties et qu'elles doivent respecter : « Cette affiche, messieurs, n'est pas unique, elle existe dans toutes les maisons de chaudronnerie de Paris, grâce aux soins du Syndicat patronal, elle existe également dans un grand nombre d'ateliers de mécanique et bientôt elle sera partout ». La voilà bien la liberté des conventions.

Puis, le maître des maîtres a osé soutenir sans rire que l'ouvrier régie à tant par heure de travail n'était pas lié par un contrat « sans détermination de durée » mais par un contrat d'une heure renouvelable pendant son séjour chez le patron, quelle qu'en soit la durée, et pouvant être dénoncé à la fin de chaque heure. Il était si bien parti, ce jour-là, l'éminent confrère de Me du Buit, qu'il se permit à l'égard du Conseil des Prud'hommes certaines appréciations que le Président eut le tort de ne pas relever. Ce dernier détail n'a qu'une importance morale.

Donc, il est entendu que toutes les thèses avocassières sont bonnes pour démontrer que la loi du 27 décembre 1890 n'est qu'un trompe-l'œil, comme tant d'autres qui passent pour avoir amélioré les conditions des travailleurs.

Ces derniers finiront bien par comprendre qu'ils n'auront des droits réels que lorsqu'ils seront puissamment organisés sur le terrain économique, en parti de classe déterminé à se servir soi-même. Ils reconnaîtront enfin qu'il n'y a de vrai droit que celui qu'appuie la force.

Avec nous, ils voudront bien convenir qu'un ballon rouge n'est qu'un jouet et que lorsqu'il est dégonflé il ressemble beaucoup à une blague.

E. QUILLENT.

PROVOCATIONS POLICIÈRES

Au bagne Lebaudy, situé 19, rue de Flandre, à Paris, les casseuses de sucre se sont mises en grève le 16 courant, au soir. Les réclamations consistaient principalement dans la suppression des amendes et des mises à pied, infligées selon la fantaisie des contremaîtres.

Comme de juste, la police s'est mise au service des exploiteurs et, mardi matin, elle prenait pour victime le camarade Masson que l'Union des Syndicats de la Seine avait délégué pour assister à la réunion des malheureuses casseuses de sucre qui, outre l'exploitation au point de vue salaires, ont à subir une autre exploitation, corporelle celle-là. Le camarade Masson, tout en les engageant à la résistance, désirait leur faire comprendre la nécessité de se grouper dans un syndicat de défense.

La police, selon son habitude, protégeait les exploiteurs et elle avait envahi la rue, dès la première heure, pour favoriser la rentrée des *ouvrières bien pensantes*, et assurer la *prétendue liberté du travail*.

Avec sa coutumière brutalité, elle bousculait et frappait les ouvrières souleuses de leur dignité et de leur travail, et elle rejetait dans la rue, entre deux groupes de *lépiniens*, ces pauvres femmes qui donnaient aux ouvriers mâles un bel exemple de courage. Bien mieux, elle barrait l'entrée de la salle de réunion, croyant avoir plus de facilité pour *passer à tabac* ces révoltés des exactions patronales.

Le citoyen Masson, outré de ces procédés, voulut faire une observation on ne peut plus fondée : il fut enlevé par trois argousins et traîné comme un malfaiteur au violon de la rue de Tanger où on le laissa séjourner jusqu'à onze heures du matin et il ne fut relâché que sous menaces de poursuites.

Voilà comment se pratique le respect des lois ouvrières !

Allons ! travailleurs, ne soyez plus dupes de la protection gouvernementale, rappelez-vous ce dicton de La Fontaine, qui connaissait bien son monde :

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

NOSSAM.

Réponse au Citoyen Coquet

L'Action Economique

Et d'abord que je fasse une rectification de détail : c'est l'*Union des Syndicats* et non la seule Fédération de la Métallurgie qui organisa la réunion du 1er mai. Cette erreur m'a valu une virulente protestation d'un camarade.

D'autre part, le camarade Coquet écrit :

Ce qui sera le plus important surtout pour me faire oublier toute cette politiquaillerie ça sera de me démontrer comment les syndicats seuls pourront faire notre émancipation... et, ensuite, cette question résolue : la classe ouvrière émancipée, — comment la société future sera-t-elle regie ?

La question est on ne peut mieux posée et elle est cette que je m'étais réservé d'examiner aujourd'hui. Par exemple, je n'ai nullement la prétention de convaincre, tout de go, en un article de journal, ni le citoyen Coquet, ni quiconque.

Ce serait vraiment trop commode, s'il suffisait de 200 lignes pour amener la conviction chez un camarade, si bien disposé soit il à comprendre. Que j'amène le citoyen Coquet (puisque c'est lui qui est en cause) à réfléchir sur les idées que je vais émettre, et je me déclarerai satisfait... quitte à reprendre la conversation et à élucider ensuite, amicalement, les points qui auraient pu lui paraître obscurs.

—o—

Le syndicat est un groupement à double face : d'un côté, il s'intéresse au présent, de l'autre, il prépare l'avenir.

L'action syndicale, dans le présent, est évidemment réformiste. — ce qui ne veut pas dire qu'elle soit parlementaire et d'essence politicienne. Quand un syndicat, qui a pour patron l'Etat, s'adresse à lui pour obtenir des améliorations et les demande — non parce qu'il est composé d'électeurs, mais parce qu'il est un agglomérat de travailleurs, — il ne fait pas une démarche politique. Il y a la une nuance qu'il est d'utile de saisir, car elle prête le flanc aux équivoques.

Pour citer des exemples : les ouvrières des Tabacs n'ont pas fait acte « politique » lorsque, au cours de leur dernière grève, elles se sont adressées aux Pouvoirs publics. Par contre, l'an dernier, quand la Fédération des mineurs est entrée en pourparlers avec le gouvernement, pour l'obtention de la journée de huit heures, elle a fait une démarche à tendance «politique».

Il est été plus habile — et probablement plus efficace — de s'en tenir à peser sur les patrons, par la menace de la grève générale corporative. En ce cas, il aurait pu arriver ceci : les ministres, pour s'éviter les complications redoutables d'une grève de mineurs auraient pesé sur les Compagnies et auraient obtenu d'elles qu'elles fassent des concessions aux mineurs. Au lieu que, du jour où le gouvernement a vu le Comité fédéral disposé à discuter, l'a lanterné et a réussi à faire échouer le mouvement.

Il y aurait bien d'autres faits à citer pour démontrer que par *l'action directe* seule sont conquises les menues améliorations que les travailleurs peuvent réaliser dans la société actuelle. Le plus typique des faits récents est la constatation que la loi de 10 heures et demie n'a été réellement mise en pratique que dans les centres où l'organisation syndicale était assez développée pour en imposer l'application.

Il est bon d'ajouter que si, ces dernières années, le Parlement s'est préoccupé de « lois ouvrières », ce n'est pas que dans les sphères gouvernementales une bienveillance spontanée ait remplacé la vieille indifférence à l'égard des travailleurs, c'est tout simplement parce que les organisations syndicales se développent et qu'il faut, désormais, compter avec elles.

A un autre point de vue, on peut démontrer que l'*action directe* des travailleurs contre les capitalistes, malgré l'aspect réformiste qu'elle revêt, est essence révolutionnaire. Qu'est une diminution des heures de travail, une augmentation de salaires, sinon un commencement d'expropriation du bénéfice que le capitaliste réalise sur les travailleurs ?

Il ne peut y avoir, dans la société actuelle de réelle amélioration que celle qui n'a pas une répercussion sur le prix des produits or, en ce cas, la réduction d'heures de travail ou l'augmentation de salaires est prise sur la part des bénéfices capitalistes. Malgré sa forme réformiste, c'est donc, à bien voir, un acte révolutionnaire.

—o—

Outre l'œuvre de défense quotidienne, — et qui est nécessaire, car, sans elle, les patrons se livreraient à une exploitation effrenée des travailleurs, — les syndicats ont pour besogne de préparer l'avenir.

A étudier les rouages organiques de la société, les syndicats ont constaté que les producteurs devraient être *tout*, — tandis qu'ils sont, sinon rien, du moins une quantité négligeable.

Le groupe producteur devra être la cellule de la société nouvelle. Il est impossible de concevoir une transformation sociale *réelle* sur d'autres bases. Donc, l'œuvre première est de préparer les producteurs à la besogne de prise de possession et de réorganisation qui doit leur incomber et que, *seuls*, ils sont aptes à mener à bien.

C'est une révolution sociale et non une révolution politique que nous voulons faire. Ce sont là deux phénomènes distincts et les tactiques qui conduisent à l'une détournent de l'autre.

Pour le but que nous poursuivons, toute dispersion sur le terrain politique est un élément de propagande détourné de son but utile. En effet, à supposer que, grâce à l'agitation parlementaire, une majorité électorale se révèle et qu'il en résulte une prise de possession du pouvoir par un gouvernement socialiste. Qu'en adviendra-t-il ? Pourra-t-il, à coups de décrets et de lois, mener à bien la transformation sociale ? C'est on ne peut plus improbable ! Il se produirait sûrement ce qu'on a vu à la Commune : lorsque l'Assemblée révolutionnaire eut décrété que les travailleurs pouvaient prendre possession des ateliers abandonnés par les patrons, — comme l'éducation économique des travailleurs n'était, malheureusement, pas faite — ce décret resta à peu près lettre-morte.

Que, si on m'objecte que j'émets une hypothèse exagérée, je ferai remarquer que, sur le terrain de l'agitation politique, la visée n'est pas tant d'apprendre les électeurs à penser que de les entraîner à voter. La preuve en est dans ce fait que des circonscriptions conquises par des socialistes ont, plus tard, redonné une majorité à des bourgeois. Quels que soient les moyens malpropres employés par les réactionnaires pour obtenir ce résultat, il faut tout de même reconnaître qu'il dénote chez les électeurs, qui ont ainsi varié, une conscience socialiste peu développée.

Il faut donc familiariser nos camarades, encore inconscients, avec l'œuvre de transformation économique. Cela ne peut se faire qu'au syndicat ; il n'y a que là qu'on puisse examiner dans quelles conditions les travailleurs de la corporation opéreraient pour éliminer les capitalistes et réorganiser la production sur des bases communistes. Et il est superflu d'ajouter qu'autant que cette œuvre d'éducation préliminaire ne sera pas assez avancée pour avoir imprégné une minorité active, tout espoir d'émancipation intégrale ne pourra prendre corps.

—o—

Le moyen d'émancipation, le levier révolutionnaire est, pour les travailleurs, sur le terrain économique, la grève générale.

Ici, nous arrivons au point capital, au nœud du problème qui inquiète le camarade Coquet : la réorganisation économique.

La société ayant changé de base, du tout au tout, son orientation s'en trouvera, comme de juste, profondément modifiée, et aussi son organisation extérieure.

Les grands rouages qui semblent aujourd'hui indispensables, les ministères, les administrations, seront abandonnés ; la vie se retirera d'eux, parce que de nouveaux organismes auront pris charge des rares fonctions de coordination sociale, qui créaient l'illusion de leur utilité. Ces organismes principaux seront les grandes Fédérations ouvrières, auxquelles, désormais, incombera le soin de régulariser la production et de satisfaire aux demandes de la consommation.

Nous sommes-là en pleine hypothèse. On peut, cependant, se faire une idée, plus ou moins exacte, de ce que sera cette réorganisation économique.

Prenons pour exemple les chemins de fer. Il va de soi que les Compagnies exploitantes actuelles tomberont en déchéance tout naturellement, et que le syndicat ouvrier se substituera à elles aussi naturellement. C'est à lui que revendront les fonctions utiles, que remplissent actuellement les Compagnies, et il est évident qu'il aura soin d'éliminer tout ce qui est superfétation et stupide paperasserie. Ainsi, le transport des voyageurs et des marchandises de tout genre devant, désormais, s'opérer beaucoup plus rapidement, tous les services de comptabilité, extrêmement compliqués, que nécessite l'évaluation des tarifs et des prix de transports disparaîtront : plus de billets de chemin de fer, plus de contrôleurs, etc. Une simplification extrême résultera de cette transformation. Bon, économie pour tous, — augmentation de bien-être.

Si, d'un service national nous descendons à l'examen d'un service municipal, nous pouvons prévoir la même transformation dans les grandes villes, c'est la Fédération des divers syndicats de la voirie (égoutiers, balayeurs, etc.) qui aura, désormais, à veiller à la salubrité de la cité. Il résulte du fait de la transformation, tout artificiel, d'intérêt entre disparu, l'intérêt de tous les travailleurs sera obtenu le meilleur résultat avec le moindre effort — tandis qu'aujourd'hui la ville est s'assure le meilleur salaire avec le moindre effort, ce qui peut, quelquefois, être préjudiciable au citoyen de la ville.

Pour les industries livrées actuellement à la concurrence, l'unité se fera, la encore, grâce aux Fédérations, sur un même pied que pour les cas ci-dessus.

En outre, dans les centres d'activité ouvrière, la Bourse du Travail se subdivisera à la municipalité. Ici, bien des symptômes nous laissent prévoir cette évolution. Les Bourses du Travail, outre les lieux de réunion qui leur sont journellement alloués, créent des bibliothèques, des cours d'adultes, etc. Il en est même qui s'occupent de créer des écoles pour les fils de syndiqués et aussi les bains et des piscines. En un mot, les Bourses du Travail se développent dans un sens de pleine utilité sociale et plus on mettra incessamment, celles-ci tendront à devenir un centre communiste, qui éliminera le centre municipal, qui est actuellement l'Hôtel de Ville.

Quant au syndicat, sa fonction normale découle de tout ce que je viens de dire : il devra, dans son rayon d'action, réaliser la transformation sociale et, par l'entente avec les Bourses du Travail et la Fédération, unifier la production et l'intensifier assez pour satisfaire à toutes les demandes. — chose qui sera d'autant plus facile que tous les travailleurs occupés aujourd'hui à des travaux, nuisibles ou inutiles, se reverseront sur la production réelle.

Je m'arrête. Il y aurait encore beaucoup à dire, car nous sommes là en terrain trop peu exploré. Mais, j'ai déjà été trop long.

Aurai-je convaincu le citoyen Coquet ? J'en doute ! Mais, cependant, mon but sera atteint si je l'ai amené à se préoccuper de ces questions, qui le sortiront de son orientation actuelle.

EMILE POUGET.

Les organisations suivantes sont priées d'adresser, au plus tôt, au bureau de la Fédération la liste de leurs Syndicats adhérents, conformément à la circulaire du 26 mai :

Fédération des travailleurs agricoles des Pyrénées-Orientales, des Bûcherisseurs du Cuivre, de la Céramique, des Employés des Maçons, des Travailleurs Municipaux de Paris, du Sud-Est, des Tabacs et le Syndicat national des Ouvriers des Postes, Télégraphes et Téléphones — Le secrétaire, V. GRIFFUELHES.

Le Congrès des Syndicats Allemands

A STUTTGARD

Lundi s'est ouvert, à Stuttgard, le quatrième congrès des syndicats d'Allemagne. A ce congrès, les grandes organisations corporatives de l'extérieur avaient été invitées à envoyer un délégué : le Comité Confédéral décida de mandater le camarade Griffuelhes.

Deux cents délégués d'Allemagne étaient présents à l'ouverture du congrès, représentant 200,000 ouvriers des divers corps de métier.

L'Autriche, la France, l'Angleterre, l'Italie, la Hollande, le Danemark, la Norvège, la Suisse, sont représentées.

En réponse aux discours de bienvenue, le camarade Griffuelhes a déclaré que, pour les ouvriers français, il n'existe aucune suspicion, encore moins aucune haine, à l'égard de leurs camarades d'outre-frontière et qu'ils considèrent les Allemands, de même que les travailleurs de tous pays comme étant membres de la même famille ouvrière.

Les délégués anglais, les camarades Curran et Gradyy, ont déclaré que les travailleurs anglais sont à bout de patience et que la Grande-Bretagne va être prochainement le théâtre d'un conflit économique violent ; la classe ouvrière est, en Angleterre, plus mécontente et plus surexcitée que jamais, par l'application du système d'exploitation baptisé « système américain ».

Le délégué autrichien, Hueber, a dit que l'organisation professionnelle en Autriche est l'œuvre des socialistes et que cette organisation restera toujours socialiste.

Le camarade Calame, délégué des travailleurs suisses, s'est élevé, lui aussi, contre l'introduction récente en Suisse du « système américain », et constate que ce système a donné occasionné des conflits.

Après ces discours, le congrès a commencé la discussion de son ordre du jour, dont, au prochain numéro, le camarade Griffuelhes donnera un résumé.

Discipline Militaire

La catastrophe de la Martinique nous permet de constater une fois de plus que le militarisme est le plus néfaste des fléaux.

Si le récit que nous donne ce grave temps est exact, nos adversaires reconnaîtront que même au sein des mers la discipline militaire se fait la complice de nombreux assassinats. Ici est le cas des officiers de la Martinique, qui, au nom de la discipline, se sont fait les véritables assassins de plusieurs victimes nauvant Saint-Pierre.

Voici les faits :

Deux soldats, les nommés Volat et Tribui, avaient obtenu une permission et, désireux d'en jouir, avaient mis le cap sur Saint-Pierre. C'était le matin de la catastrophe. Quand l'explosion se produisit au lieu de fuir, ils devinrent les guides pour s'enquérir de l'accident et porter secours, si besoin était.

Ils constatèrent l'anéantissement complet de la ville et, n'écoutant que leur courage (qui est autre que celui d'un sergot ou même d'un officier), à travers les cendres fumantes et les débris de toute sorte, ils retrouvèrent un marin et le transportèrent hors de la zone dangereuse.

Leur de s'arrêter en si bonne voie, ils retrouvèrent à la nage et désarmèrent cinq femmes, blotties dans une mare ; ils les firent boire, leur laissèrent quelque nourriture et prirent le seul parti raisonnable : celui de revenir en hâte au camp et de ramener des secours.

Les braves camarades avaient compti sans la discipline militaire ; comme ils étaient en retard, on les mit au bloc. Ils avaient beau implorer pour qu'on mène l'on portât secours à ceux qui agonisaient, rien n'y fit !

On ne les crut même pas ! Comme ils étaient en retard, le patriotisme exigeait qu'ils croupissent au bloc. On verrait ensuite !

Le lendemain matin, devant l'insistance de nos deux victimes de la discipline, on se décida à les envoyer accompagnés d'un détachement (prudemment dans le but de les garder à vue) sur le lieu de la catastrophe. On découvrit l'endroit où gisaient les malheureux signataires, malheureusement, quatre d'entre elles étaient mortes et la cinquième mourut quelques jours après.

Ainsi, voilà deux hommes qui, au péril de leur vie, ont sauvé d'une mort certaine six braves, qui auraient pu, sans le criminel de leurs chefs, en sauver bien d'autres et qui ont été punis pour quelques minutes de retard.

Ici, au contraire, ils auraient, dans un cas, volé le capital et le travail, tiré sur des travailleurs, ou encore, comme en Chine, s'ils avaient violé les femmes et pillé les habitations, ils auraient eu une seule punition, et, sur la poitrine, on leur collerait l'insigne du vol et de l'assassinat.

Voilà où nous en sommes réduits au simplisme absolu !

Mais au fait, il me revient à la mémoire que, malgré la disparition du ministère de défense républicaine, nous avons encore le bonheur — et quel bonheur — de posséder un ministre de la guerre républicain, dont Monthion chante les bienfaits. Je lui demande donc de bien vouloir ouvrir une enquête et, si les faits sont reconnus exacts, je ne le sommerai pas de punir MM. les officiers, ses subordonnés, non ! Mais qu'il nous les ôte. Nous pourrions en faire quelque chose.

Comme on pêche vient de s'ouvrir, ils seraient utiles à plusieurs camarades de ma connaissance qui pêchent l'écrevisse, car ce crustacé est friand de viande avariée.

SURNOM.

PLACE A LA SOLIDARITÉ

L'on pourrait croire de prime abord que les membres sociétaires d'une coopérative sont tous animés de sentiments de solidarité : que les questions économiques et sociologiques doivent, pour eux, être un objet constant d'études ; que les maux dont souffre l'humanité apitoyent leur cœur ou que l'exploitation capitaliste qui opprime tous les hommes va les porter à rechercher quelles méthodes auraient pour résultat de faire que la coopération soit un moyen d'abolir l'exploitation de l'homme par l'homme..

Hélas ! là n'est point la pensée du commun des coopérateurs. Leurs rêves sont plus terre-à-terre. Chez eux, l'instinct du « Chacun pour soi » les domine ; la bête est continuellement déchaînée, et c'est l'égoïsme qui prime tout. Les bons sentiments leur sont inconnus, et ils ne songent qu'au *trop perçu* et au moyen de l'augmenter.

Ce sont des hurleurs, loups affamés et égoïstes, qui crient à en perdre la raison chaque fois qu'un citoyen tente, par la parole, dans leur assemblée, de leur faire comprendre le bien qu'ils pourraient accomplir avec le *trop perçu* qu'ils empochent, tel un commerçant qui vient de détrousser un client.

Qu'un citoyen cherche à leur montrer le chemin qui conduit à l'émancipation de l'Humanité... Ah bien ! ils s'en moquent : ils refuseront de l'écouter, leur intelligence est absolument fermée à toute idée généreuse : ce sont des rapaces, de la race des camassiers. Ils mordraient volontiers celui qui tenterait de leur priver d'une parcelle de leur *trop perçu*.

Périsse l'humanité, pourvu que leurs bénéfices ne s'amoindrissent pas !

Voilà les sentiments qui animent la plupart des coopérateurs.

Cela va-t-il continuer ? Je ne le crois pas. Déjà, le Congrès des Bourses du Travail, qui se tint, l'an dernier, à Nice, décida que les syndiqués devraient adhérer aux coopératives, en vue de les transformer.

Beaucoup de syndiqués ont compris combien il y a intérêt à ce que les bénéfices des coopératives soient utilisés au profit des organisations ouvrières.

Les coopératives, ainsi que le disait le camarade Yvetot, dans son rapport au Congrès de Nice, auraient ainsi l'avantage de subvenir aux besoins des syndiqués de la Bourse du Travail, ainsi qu'aux frais d'administration et d'entretien de cette Bourse.

Plus loin, Yvetot ajoutait : « Si les camarades ont une idée préconçue, un parti-pris contre le système coopératif, on peut dire que c'est parce qu'ils n'en ont vu que les mauvais côtés, et qu'eux-mêmes n'ont jamais fait le plus petit effort pour transformer ces associations ou ces coopératives. »

Le camarade avait raison de parler ainsi, car enfin, il faut bien en convenir, car c'est indéniable : les travailleurs ne savent pas entrer dans certains milieux. Et en disant ceci, je m'adresse particulièrement aux syndiqués, qui pourraient au moins apporter dans les coopératives leur esprit d'organisation et les principes de solidarité qui y manquent. S'il en était ainsi, malgré le mauvais vouloir des éléments bourgeois, notre exemple finirait par avoir raison de leur égoïsme.

Je ne me dissimule pas l'énormité du travail de transformation ; car, il faut bien en convenir, on ne transforme pas du jour au lendemain des hommes qui n'ont vécu jusqu'ici que pour leur satisfaction personnelle. Je sais très bien que, la plupart, ainsi que je disais plus haut, n'ont que de bas appétits. Mais, qu'importe ! Ne sommes-nous pas les plus nombreux et les plus conscients ? Il nous appartient de faire notre devoir en adhérant aux coopératives, et de ce jour, l'égoïsme fera place à la solidarité.

Quand l'on songe aux millions que nous pourrions retirer des coopératives — millions qui pourraient servir tant à la propagande qu'à rendre les Bourses indépendantes ou qu'à toutes autres œuvres sociales — on est stupéfait de voir l'indifférence de quelques-uns.

Heureusement, cela va changer. Les syndiqués feront leur devoir.

E. TABARD.

Toujours l'Unité

Je dois avant toute autre chose déclarer combien le titre choisi par notre ami Niel pour son précédent article m'a choqué. Ce titre, *La peur de l'Unité*, pourrait, en effet, laisser supposer qu'il y a parmi les militants qui ne voient pas précisément les choses comme les voit Niel une autre préoccupation que le développement et la grandeur de nos organisations syndicales, et cela n'est pas. Il est bon de le dire. Personne ne défend une position acquise et tous nous n'avons en vue — avec nos conceptions différentes — que de doter la classe ouvrière de l'organisation qui répond le mieux à ses besoins si divers.

Ceci dit, une fois pour toute, je dois répondre à Niel au sujet du but poursuivi par l'Internationale, et des différentes tactiques qui s'y sont fait jour.

Tout d'abord, Niel commet une erreur et si l'article 6 des statuts de l'Internationale proposé à Londres en 1864, puis à Genève en 1866 est exact, je ne crois pas qu'en l'espèce il puisse en faire état, car ici « l'Association » était encore plus puissante que celle proposée par « l'Unité ouvrière », puisqu'elle admettait dans son sein non seulement les groupes purement ouvriers, mais encore les groupes politiques, les coopératives et aussi des individualités, ce qui n'est pas le cas ici, à ce que je sache.

Et quoi qu'en pense Niel, c'est bien contre cette centralisation à outrance et contre le pouvoir pris par le Comité directeur que quelques années plus tard, s'élevaient Bakounine et les Fédéralistes.

Certes, comme le cite Niel, les statuts de la Fédération jurassienne restaient les statuts généraux de l'Internationale, mais la création de cette dernière — et d'autres — ne montre-t-elle pas justement que ce pouvoir central, unique, pesait à tel point sur les organisations qui faisaient partie de l'Internationale que celles-ci préférèrent l'autonomie à l'autorité de ce pouvoir central.

Et je regrette fort que Niel n'ait pu avoir des renseignements sur *l'Internationale* que dans l'ouvrage fort incomplet et n'allant pas au-delà de 1871 du bourgeois Testut. Il me permettra de lui citer les dernières lignes de l'important *Mémoire de la Fédération jurassienne*, qui donne sur les causes de la scission au sein de l'*Internationale* tous les documents et renseignements. Au plus, voici la fin des *Mémoires* qui, semble-t-il, me donnent quelque peu raison.

« La question qui divise aujourd'hui l'Internationale se résume donc dans ces deux termes : *fédéralisme* ou *centralisation*. Deux programmes de rénovation sociale sont en présence : l'un conçoit la société future sous la forme de l'*Etat populaire centralisé* (Volksstaat) ; l'autre la définit, au contraire *la libre fédération des libres associations industrielles et agricoles*.

Ces deux programmes, qui s'excluent mutuellement, sont peut-être destinés à se

réaliser dans l'avenir, à côté l'un de l'autre, dans des régions différentes ; mais quant à l'Internationale, c'est-à-dire au groupement actuel des sociétés ouvrières, elle ne peut exister que sur la base du principe fédératif. *La centralisation la tuerait*, le fédéralisme la sauvera. »

Que les camarades veuillent bien me pardonner cette citation un peu longue, son intérêt historique l'excusera, j'en suis certain.

De plus, j'ajouterais que, causant ces jours derniers de ces luttes déjà anciennes avec un vétéran de l'Internationale, M. Victor Dave — celui-là même qui a écrit la belle biographie de notre regretté camarade F. Pelloutier pour son *Histoire des Bourses du Travail* — il me confirma que, comme je l'écrivais dans mon précédent article et comme la citation faite plus haut l'établit définitivement, que c'était bien de la centralisation à outrance, autant que de l'autoritarisme de Marx qu'était morte cette Internationale qui s'était proposée pour but l'émancipation intégrale des travailleurs. Je suis heureux que l'histoire semble me donner raison, mais je déclare bien sincèrement que, même s'il en était autrement, n'étant pas fétichiste de la « raison historique », je resterais un adversaire de la centralisation : la crainte d'un Comité directeur unique appuyant de son autorité sur les organisations ouvrières étant, à mon point de vue, le commencement de la sagesse.

Ce point d'histoire élucidé, revenons à l'Unité ouvrière et aux critiques que m'adresse mon camarade Niel.

—o—

Niel écrit : « Et puis, enfin, qu'entendez-vous au juste par ce mot si effrayant de centralisation ? Et si je vous disais que vous êtes aussi centralisateur que moi ? Et Niel, de déduction en déduction, en arrive à cette conclusion assez inattendue que de deux choses l'une, l'on doit être pour l'Unité telle qu'il la conçoit, ou bien, poussant la théorie à ses extrêmes limites, l'on doit pratiquer un individualisme outrancier. Niel n'admet pas de juste milieu, et c'est cela justement qui nous divise. Mais passons.

Les travailleurs d'un même métier, dans une même localité, ont des intérêts communs ; pour les défendre ils se groupent en un syndicat. Les membres de ces syndicats nationalement ont des intérêts semblables ; il s'ensuit une seconde sorte de groupement la « Fédération ». Et ici je m'arrête. Niel conviendra facilement que l'on peut concevoir de deux façons le rôle d'une Fédération. Dans un cas, les syndicats ne sont dans les mains de la Fédération que des instruments, ils n'ont pas de vie propre, ils ne peuvent agir en quelque occasion qu'avec l'approbation de la Fédération, il leur est interdit de prendre une résolution, de déclarer une grève sans en référer à la Fédération, etc., etc.

Dans le second cas, le syndicat est autonome dans la Fédération, il s'administre comme il l'entend, il prend les résolutions qu'il juge lui convenir le mieux, et il n'en réfère à la Fédération qu'à titre d'indication. Dans le premier cas, il y a centralisation ; le mot d'ordre part d'en haut. Dans le second cas, il y a fédéralisme ; le groupe initial est autonome dans la Fédération. Et de même que dans cette seconde forme de l'organisation le syndicat est libre dans la Fédération, l'individu sera plus libre dans le syndicat. Niel m'accordera facilement que ces deux tendances existent. Je suis contre la première, pour la seconde où l'individu est plus libre, car ici comme en toutes choses — car il n'y a rien d'absolu dans la vie — c'est une question de plus ou de moins.

Et ce fédéralisme, je tente de l'appliquer aux organisations centrales comme aux syndicats. Et j'en reviens à ce que je disais dans mon précédent article. La Fédération des Bourses du Travail a une besogne toute morale, d'éducation, d'administration ; à la Confédération, au contraire, échoie une besogne de lutte, de combat ; ne confondons pas les deux choses, et laissons à chaque organisme la besogne si différente qui lui incombe, et c'est bien là ce me semble de la bonne « décentralisation ».

Un mot pour terminer, car je ne voudrais pas abuser de la bonne volonté des lecteurs de *La Voix du Peuple*.

Niel a-t-il songé à ce que serait le Comité confédéral dans son projet d'unité ? car je suppose que le Comité confédéral continuerait d'exister. Voici pour ma part le petit calcul, encore au-dessous de la vérité, auquel je me suis livré.

Il y a actuellement environ 70 Bourses fédérées. 40 — et cela n'est qu'un minimum que nous espérons bien dépasser — Fédérations d'industries ou de métiers. En plus, de nombreux syndicats qui pour une cause ou une autre ne sont pas rattachés à une Fédération et adhèrent directement à la Confédération. Niel admettra bien que tous ces groupements auraient un droit au moins égal à être représentés au sein du Comité fédéral. Je renonce pour ma part à faire le compte du nouveau parlement nécessaire au bon fonctionnement du Comité confédéral. Là encore les faits viennent nous démontrer que la « centralisation » peut et doit avoir des limites, et ces limites sont justement tracées par la différence d'attributions des deux organismes, Fédération des Bourses et Confédération.

Niel annonce qu'il répondra à cette objection : « la distinction des fonctions.» Je n'aurais sans doute pas, pour ma part à y revenir ; car, quoi que puisse en dire Niel, cette distinction d'attributions est indéniable, et c'est précisément ce dont aura à s'occuper le prochain Congrès, lorsqu'après de mûres réflexions l'on aura reconnu les dangers de la centralisation à outrance préconisée sous le nom d'Unité ouvrière.

P. Delesalle.

Contre la Peine de Mort

Mercredi 25 juin 1902, à huit heures trois quarts, grande salle de la Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau, aura lieu, sous les auspices de la Fédération des Bourses du Travail de France et des colonies et sous la présidence effective de M. Anatole France (qui prononcera une allocution), une conférence sur *l'abolition de la peine de mort civile et militaire*, par Mlle Henriette Meyer.

Les adversaires de la peine de mort se feront un devoir d'assister à cette réunion.

Les dames y sont particulièrement invitées.

La Force de l'Unité

Maintenant que la peur de l'Unité ouvrière est dissipée et que sont envolées toutes les craintes plus ou moins chimériques, nous allons examiner quelle force résultera pour la classe ouvrière de cette puissante organisation qu'on appellera *Confédération générale du Travail*.

Mais avant, et afin de rendre la démonstration plus claire, il est utile que nous examinions les quelques objections du camarade Delesalle, auxquelles je n'ai pu répondre dans mon dernier article.

La principale, et même celle à laquelle les adversaires « quand même » de l'Unité ouvrière semblent ajouter le plus d'importance, c'est celle qui consiste à dire que la Fédération des Bourses et la Confédération du Travail ayant des attributions « bien distinctes » et des rôles bien différents, il importe que ces deux organisations restent séparées, agissant isolément, chacune dans sa sphère d'activité.

C'est bien là, n'est-ce pas ? l'esprit, sinon la lettre de l'objection.

Du reste, pour ne pas nous tromper, voici ce qu'après les autres nous dit le camarade Delesalle :

La besogne qui incombe à ces deux formes — qui répondent à deux besoins — de l'organisation ouvrière est différente, bien différente. A la Fédération des Bourses, une besogne *morale et matérielle* : morale en ce qui concerne l'éducation de la classe ouvrière, matérielle par le côté pratique immédiat qui fait d'une Bourse le centre du marché du travail dans une ville, parfois dans une région, et de la Fédération, le marché du travail de la nation. A la Confédération, une besogne toute de résistance et de combat, qu'il importe, à mon avis, de ne pas confondre avec celle, toute d'organisation, de la Fédération des Bourses. Cette distinction des attributions des deux organismes qui nous occupent est tellement importante *que là est le véritable nœud de la question.*

Voilà l'objection :

Eh bien ! je m'empresse de dire que cela fût-il vrai, ce ne serait pas suffisant pour maintenir les deux organisations centrales séparées, car si les *fonctions* sont différentes, le *but* est le même.

On ne peut pas, en effet, supposer un instant que la Fédération des Bourses, par exemple, ait comme idéal la *suppression* du salariat, alors que la Confédération n'aurait pour tout idéal que sa *réforme*. Les Congrès de ces deux organisations, leurs manifestes, les déclarations de leurs militants, l'agitation de leurs éléments constitutifs nous autorisent suffisamment à affirmer que le but est bien commun, qui est celui de la suppression du patronat et du salariat.

Alors, vous ne sentez pas tout le ridicule qu'il y a à voir deux sœurs jumelles travaillant pour la même cause, aspirant au même but, rester séparées, agir distinctement, au risque de se contredire et quelquefois même de se chamailler ?... Puisque ce n'est qu'une différence de fonctions qui les distingue, pourquoi ne les mettriez-vous pas dans la même maison, côte à côte, s'entr'aidant *à tout instant* de conseils réciproques, collaborant *en permanence* à l'œuvre commune ? Et pourquoi enfin, ces deux principaux artisans d'une même cause ne rendraient-ils pas *ensemble* chaque année ou chaque deux ans, compte des travaux qui leur auraient été indiqués, dans un grand Congrès du Travail auquel seraient conviées toutes les organisations confédérées ?

Vous voyez que, de quelque côté que nous retournions la question, elle retombe toujours sur son... Unité ouvrière.

Vous voyez aussi que, si elle perd son titre et son caractère de tête, la Fédération des Bourses, qui a rendu d'éminents services et qui en rendra encore à la classe ouvrière, ne disparaît pas, puisque nous conservons ses *fonctions* et son fonctionnaire.

Mais est-il bien vrai que les fonctions des deux organismes centraux actuels soient si distinctes que cela et qu'elles ne peuvent pas empiéter les unes sur les autres ? Je ne le pense pas.

Vous dites :

La Fédération des Bourses a une besogne *morale et matérielle.*

Et je trouve dans les statuts de la Confédération générale du Travail, article premier :

La Confédération a pour objet le groupement général des salariés, pour la défense de leurs intérêts *moraux et matériels*...

Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'en outre de la distinction réelle, mais exagérée, des fonctions de ces deux organisations, le but qu'elles poursuivent est tellement le même qu'il les oblige à avoir des statuts philosophiquement les mêmes, et que, pour atteindre ce but, elles risquent d'employer les mêmes moyens et d'empiéter l'une sur l'autre.

Cela est tellement vrai que c'est déjà arrivé. Lorsque fut soumis à l'étude des organisations ouvrières le projet de retraites ouvrières, pourquoi la Fédération des Bourses et la Confédération lancèrent-elles chacune un manifeste, qui avait pour objet de donner des indications aux camarades ? Si les fonctions ne sont pas les mêmes, il y en a une des deux qui n'aurait pas dû s'occuper de cela ? Pourquoi, dans de nombreux Congrès séparés, la Fédération et la Confédération ont-elles traité des questions identiques, dont le sujet n'échappe pour le moment ? Pourquoi, aux deux derniers Congrès de Nice et de Lyon, la même question du *label* fut-elle discutée ? Pourquoi, tout dernièrement encore (mars 1902), la Fédération des Bourses a-t-elle lancé une circulaire à toutes les Bourses, les engageant à soutenir — et pour mon compte je n'y vois aucun mal — la Bourse de Bourges *qui voulait créer la Fédération des Bûcherons*, alors que, si je ne m'abuse, dans l'esprit des partisans du *statu quo*, le soin de créer les Fédérations de métier ou d'industrie devrait incomber à la seule Confédération ?

Je ne sais pas comment, à Paris, on envisage les choses (beaucoup de camarades m'ont dit : « Ah ! si tu habitais Paris, tu ne parlerais pas comme tu parles !), mais je sais qu'en province nous ne portons pas des verres en couleur et nous voyons les choses comme elles sont.

Cet empiètement réciproque des fonctions a été fatal, il est fatal et il resterait fatal si l'on voulait s'obstiner à maintenir séparées la Fédération des Bourses et la Confédération. Pour qu'il n'en soit plus ainsi et pour bien limiter les fonctions, il faut une entente commune et permanente ; or, cette entente implique l'Unité ouvrière.

Et c'est ici que nous trouvons le point le plus intéressant de la discussion.

J'ai montré suffisamment, je crois, aux Congrès de Nice et de Lyon, au moyen d'un graphique tracé sous les yeux mêmes des congressistes, le ridicule et le danger de cette organisation du corps syndical aboutissant à deux têtes et à deux cerveaux.

Supposons un instant l'impossible, c'est-à-dire supposons que l'Unité ouvrière ne se fasse pas. C'est le *statu quo* qui subsiste. La Fédération des Bourses et la Confédération continuent de tenir leurs Congrès séparément. Nous venons de voir cependant qu'à cause de leur but identique, elles empiètent et elles empièteraient toujours sur le rôle l'une de l'autre. Ne craignez-vous pas que, traitant une même question dans leurs Congrès respectifs, elles prennent des décisions contradictoires ? Vous savez bien qu'il suffit quelquefois d'une voix pour déplacer la majorité. Et vous ne reculez pas devant cette indécision, ce trouble, cette incohérence, jetés ainsi parmi les syndiqués de ces deux organisations, qui sont les mêmes ?

Moi, cela m'effraie !

Et si les décisions qu'elles prendront doivent être les mêmes, pourquoi épuiser les caisses anémiques de nos syndicats par cette multiplicité de Congrès divers, auxquels on veut et on doit envoyer des délégués qui entendront partout les mêmes conclusions ?

Vraiment, il faut que nos révolutionnaires partisans du *statu quo* aient un sacré conservateur assoupi dans leur ventre pour s'effrayer d'une transformation aussi heureuse et aussi logique que celle que nous leur proposons,

Tandis qu'au contraire, je vois dans la tenue d'un seul Congrès général du Travail, où toutes les organisations : syndicats, fédérations, Bourses du Travail, pourraient prendre part, des avantages immenses de toutes natures.

Au point de vue organique, simplification des rouages de notre machine syndicale, réellement un peu trop lourde ; au point de vue matériel, facilité plus grande pour l'organisation de Congrès moins nombreux ; au point de vue pécuniaire, économie de nos réserves de guerre ; au point de vue moral, spectacle grandiose de toute une classe d'exploités réunis pour étudier leurs conditions d'esclaves et manifester en bloc leur activité révolutionnaire.

Rien de plus simple cependant, que la tenue d'un Congrès dont une partie serait réservée à l'examen du rôle *administratif* du *Bureau des Bourses du Travail* et des Bourses elles-mêmes, et l'autre partie à l'étude des moyens *de lutte et de combat* du prolétariat tout entier. Je me propose, d'ailleurs, de revenir plus spécialement sur le rôle des Bourses du Travail, et nous verrons alors combien leur action — et par conséquent celle de leur Fédération — est inséparable de celle de la Confédération. Nous verrons aussi par là combien il est impossible de séparer, dans notre action syndicale, le rôle *administratif* du rôle de *combat*. Nous verrons enfin les liens qui rattachent l'Unité ouvrière à la Grève Générale.

Pour aujourd'hui, qu'il me suffise de dire que ce qui épouvante les rares adversaires qui restent encore de l'Unité ouvrière, va se réaliser, se réalise même en Allemagne.

En effet, actuellement a lieu à Stuttgard le Congrès général des Syndicats allemands, Congrès correspondant à celui de la Confédération générale du travail en France. A l'ordre du jour de ce Congrès, la huitième question comporte : « Le rôle des Bourses du Travail dans le mouvement syndical. »

Pourquoi cette question ? Pourquoi ne laisserait-on pas les Bourses du Travail se fédérer et tenir leur Congrès distinct ? Parce que nos camarades allemands ont compris l'impossibilité d'isoler l'action des Bourses de la grande action syndicale, parce que, comme je le disais dernièrement, le « vent de l'Unité » a soufflé partout.

A vous, camarades, qui êtes instruits maintenant sur ce que nous voulons, de faire la propagande et l'agitation nécessaires pour hâter l'inévitable mort de l'Unité exploiteuse et capitaliste par le triomphe de l'Unité des travailleurs.

L. Niel.

Le Congrès des Ouvriers des Ports

Le deuxième Congrès de la Fédération Nationale des Ouvriers des Ports, Docks et Fleuves de France s'est tenu à Marseille les 22, 23 et 24 mai 1902.

Trente-deux organisations étaient représentées, et si on joint à cela nombre d'adhésions morales parvenues au Congrès d'organisation des ports intérieurs, — trop faibles, — non en énergie, mais en argent ! — pour envoyer un délégué, on peut dire que tout le prolétariat des ports était représenté.

Certes, il y avait des centres manquants, ceux où il n'y a pas encore d'organisation. Mais, grâce à l'activité des militants, ces vides seront comblés d'ici le prochain Congrès et il est à espérer que des syndicats se seront créés dans tous les milieux.

Un des premiers résultats du Congrès a été de préconiser l'union de tous les travailleurs dans un même groupement, afin d'éviter l'émiettement et l'éparpillement des forces ouvrières. Dans ce but, l'ordre du jour suivant a été adopté :

Considérant que la force du Prolétariat réside seule dans l'organisation d'une même méthode de travail ; désireux de mettre un terme à l'envahissement des chantiers par l'élément patronal, qui se cache sous les noms de syndicats indépendants, libéraux, d'union ou syndicat jaune, les ouvriers des Ports et Docks, réunis en assemblée générale et dans un but de solidarité et d'union, ont voté, à l'unanimité, la formation d'un seul et unique syndicat les ouvriers des ports et parties similaires, sous le titre de : *Chambre syndicale des ouvriers des Ports et parties similaires.*

De nombreuses lettres de sympathie ont été reçues par le Congrès, venant des ouvriers d'Alicante, de Barcelone, de Gênes, de Naples ; toutes contenant des encouragements aux congressistes et préconisant l'entente internationale et l'unification du mode de groupement et de la méthode d'action. De ces lettres se dégage le désir de réaliser une entente constante entre toutes les organisations syndicales des ports méditerranéens. La question va être étudiée et il est probable qu'une solution heureuse en résultera.

Le Congrès a décidé l'adhésion de la Fédération des ouvriers des ports à la Confédération générale du Travail et a clôturé ses travaux par l'adoption de l'ordre du jour suivant :

Devant les résultats relatifs des nombreux vœux adressés aux pouvoirs compétents par les divers Congrès qui ont précédé celui-ci après avoir fait l'essai des solutions les plus sages et les plus pacifiques, les ouvriers des ports français, réunis en Congrès, décident de changer de tactique et préconisent comme moyens efficaces, pour obtenir prochainement gain de cause, les moyens violents.

Considérant qu'une ère nouvelle s'ouvre pour le prolétariat tout entier, la fédération s'engage à poursuivre énergiquement le but qu'elle veut atteindre, et qui est l'émancipation définitive du prolétariat et la réalisation de ses revendications, serait-ce même par la grève générale, la grève générale des ports qui, seule, arrachera à nos exploiteurs le bien-être auquel nous avons droit, et montrera à nos affameurs que l'ouvrier n'est plus quantité négligeable, qu'il est la force et qu'il doit être la puissance.

Les Grèves

Les verriers d'Ivry

La lutte se poursuit avec acharnement chez les verriers d'Ivry.

Ils sont tenaces et, comme ils l'ont dit, ils lutteront jusqu'au bout. Les patrons ont encore fait circuler un autre canard.

Des verriers belges devaient venir prendre la place des grévistes, mais il n'en est rien. D'abord, les camarades belges comprennent bien que leur place n'est pas de travailler pendant une grève. Seuls, les deux gardes-chiourmes continuent leur besogne de provocateurs et font des ampoules pendant que leurs camarades luttent pour le maintien de leur tarif.

Les tisseurs-fileurs d'Ourscamp

A Ourscamp, dans l'Oise, voilà trois semaines que les forçats de la Société Moritz et Cie ont cessé le travail pour faire respecter, par la plus féroce des autorités, le droit qu'ils ont de se syndiquer.

L'énergie de ces martyrs dépasse de plus en plus nos espérances ; leur fermeté devient vraiment inébranlable, et c'est un spectacle réconfortant, pour tout syndiqué, de voir 600 exploités, ignorants, hier, au point de laisser réduire leur salaire à une moyenne de 35 sous par jour, se soulever en masse, d'un seul geste, et comprendre aussi promptement que leur devoir est de résister à tous les chocs.

Jamais nous n'avons vu pareils inconscients faire un sursaut de volonté aussi considérable et aller jusqu'à surpasser en puissance et en action bien des syndiqués exercés et instruits.

La présence de toute une armée, prête à faire feu sur des travailleurs français, à seule fin de défendre le coffre-fort d'un patron allemand et la paresse de contremaîtres prussiens, donne aux ouvriers un aperçu saisissant de ce qu'est la patrie et du rôle que joue notre belle armée nationale.

Nous avons vu, à Ourscamp, deux fantassins (en pantalon rouge et bourgeron blanc) travailler sur les métiers que leurs frères ouvriers ont déserté, et cela vaut bien une conférence antimilitariste.

Les malheureuses mères de famille qui ont été à Noyon et qui se sont vues insultées par les bourgeois de toutes catégories, monde clérical, militaire ou républicain, sont fixées maintenant sur la charité chrétienne, les vertus du grand monde et la philanthropie des bons riches — celles qui sont restées sous la pluie battante, alors que le chien de monsieur était soigneusement mis à l'abri ; celles qui ont récolté des oisifs ventrus l'épithète de fainéantes, sont fixées aussi sur la rigidité et l'exactitude de la lutte de classes.

Les mères d'Ourscamp, qui remplissaient d'eau sucrée le biberon de leurs enfants pendant le travail, le remplissent de lait pendant la grève, grâce à la solidarité syndicale.

Cela constitue une première et sérieuse initiation.

Nous ferons le reste ! — E. Klemczynski.

Ouvriers des instruments de musique de Lyon

Depuis huit semaines, les ouvriers en instruments de musique de Lyon, de la maison Thibouville, Guinot, Blanchon et Cie, sont en grève.

Dans une de leurs dernières réunions, après avoir étudié sérieusement la situation actuelle, les grévistes se sont prononcés, à l'unanimité, pour la continuation de la lutte et ils adressent un appel général à la solidarité de tous les syndicats, étant disposés à faire tous les sacrifices plutôt que de laisser échouer la grève.

Les métallurgistes de Lure

La grève continue, sans changement. Voilà plus de cinq semaines que, par esprit de solidarité, pour ne pas laisser abattre le syndicat, les camarades résistent.

Il ne s'est produit que peu de défections ; pas même une dizaine, et il faut espérer que l'entente des grévistes finira par avoir raison du mauvais vouloir patronal.

× Les cordonniers de la maison Gerseuil, Paris, sont toujours en grève.

× A *Marquise* (Pas-de-Calais), à la suite de la grève des 350 métallurgistes de l'usine, les exploiteurs ont fermé les portes.

× A *Bessèges*, les ouvriers employés à la fabrication des rails ont repris le travail après une grève de courte durée, tout en réservant de soumettre leurs revendications à l'Administration de Paris.

× A *Ouimperlé*, les couvreurs, maçons, et menuisiers sont en grève, demandant une augmentation de salaires.

× A *Nice*, grève des garçons des abattoirs.

× A *Privas*, grève des ouvriers imprimeurs sur étoffes de la maison Jacob.

AVIS AUX CAMARADES

La commission de rédaction de la Voix du Peuple *se réunit tous les mardis soir, les camarades désireux que leurs articles soient insérés dans le numéro de la semaine sont priés de les faire parvenir pour ce jour.*

DANS LES BOURSES DU TRAVAIL

PERPIGNAN

Le Comité général de la Bourse du Travail a décidé, pour étendre la propagande syndicale, de faire distribuer le *Bulletin de la Bourse du Travail* dans tous les établissements de la ville : salons de coiffure, cafés, restaurants, etc. Ceux de ces établissements qui refuseraient de recevoir le journal devraient être impitoyablement boycottés par les ouvriers.

MONTBELIARD

La Bourse du Travail de Montbéliard fonctionne depuis le 1er juin et un bureau de placement y est installé, ouvert tous les matins, de 10 heures à midi et le soir de 5 à 6 heures.

Le siège de la permanence est bâtiment de l'ancienne synagogue (entrée cour des Halles).

BORDEAUX

La Bourse du Travail n'a pas eu connaissance en temps voulu du referendum relatif à l'Office de placement. Dans sa séance du 12 juin, elle a voté l'ordre du jour suivant :

La commission exécutive de la Bourse du Travail de Bordeaux, dans sa séance du 12 juin, ayant pris connaissance de la proposition du délégué de Belfort, demandant l'insertion, dans la *Voix du Peuple*, des Bourses ayant répondu favorablement au referendum relatif à l'office de placement, avise la Fédération des Bourses qu'elle n'a jamais eu connaissance dudit referendum et déclare s'y rallier dans toute sa teneur. — Pour la commission exécutive, le secrétaire, N. Clerc.

L'ACTION SYNDICALE

PARIS

CHEZ LES EGOUTIERS. — Depuis quelque temps, la Chambre syndicale des égoutiers mène une vigoureuse campagne contre un système de mise en adjudication des égouts que voudrait pratiquer l'administration municipale. Dans une grande réunion qui s'est tenue le 8 juin et où la question a été traitée à fond, l'ordre du jour suivant a été adopté :

Les égoutiers, réunis en assemblée générale extraordinaire pour y examiner la mise en adjudication du curage des égouts de Paris, a entendu le citoyen J. Larminier, secrétaire du Syndicat, traiter de la question ainsi que de celle des nominations et des avancements du personnel, et il a démontré péremptoirement, en citant des exemples, que la mise en adjudication du service des égouts irait à l'encontre des intérêts de la Ville de Paris et des contribuables.

Le citoyen Navarre, conseiller municipal, président de la sixième commission, venu au nom de ses amis socialistes du Conseil, assure la corporation de son concours ainsi que de celui de ses amis.

Le citoyen Patenne, en sa qualité d'ex-Président de la commission du travail, reconnaît, lui aussi, que par principe et par intérêt pour les contribuables, il faut s'opposer de toutes ses forces, à ce recul en arrière, que serait la mise en adjudication d'un service public.

Le citoyen E. Mouvault, secrétaire du G. R. des irrigations, vient au nom de ses camarades rendre compte de l'enquête qui a été faite — enquête dont les résultats démontrent la supériorité du service public à l'entreprise.

Après avoir également entendu les citoyens Thibault, Cléret, Lemestre, etc., les citoyens assemblés prennent acte de ces déclarations et les invitent à poser une question au Préfet de la Seine sur le retard apporté à l'embauchage et aux nominations du personnel de la Ville de Paris, et le remercient à l'avance du concours qu'ils voudront bien apporter à la défense des intérêts des contribuables parisiens en général et des ouvriers municipaux en particulier.

DÉPARTEMENTS

SAINT-ETIENNE. — LA FÉDÉRATION DES MINEURS. — Le citoyen Cotte, secrétaire de la Fédération des mineurs a convoqué, pour le 28 juin, à Saint-Etienne, le Comité fédéral ; il paraîtrait qu'une des principales questions qui se discuteront serait de transférer le siège de la Fédération à Paris.

On n'a pas oublié que le citoyen Cotte représente, dans la corporation minière, l'élément modéré et qu'au dernier congrès régional de Saint-Etienne, où fut agitée la question de reconstituer la Fédération, ou de la modifier profondément, le citoyen Cotte fut mis en extrême minorité.

MARSEILLE. — L'Union des Chambres syndicales des Bouches-du-Rhône a adopté l'ordre du jour ci-dessous :

L'Union des Chambres syndicales ouvrières

des Bouches-du-Rhône, réunie, le vendredi 6 juin, dans la grande salle de la Bourse du Travail, après avoir pris connaissance de la circulaire du ministre de défense républicaine, signée du ministre, le frère André, interdisant l'accès des institutions ouvrières aux jeunes soldats — par force — de l'armée active ;

Proteste avec la dernière énergie contre cet acte arbitraire, contraire à l'esprit de liberté dont tous les citoyens sont imbus ;

Ne peut admettre cette intolérance d'un gouvernement républicain, qui trouve mauvais que nos frères de misère viennent nous serrer la main, alors qu'il tolère de la part de tous les jésuites de France et de Navarre l'ouverture de cercles et maisons où l'on y entend parler que d'extermination de telle ou telle race parce que ne pensant pas la même chose ;

Invite tout le prolétariat à protester énergiquement et à prendre telles mesures qu'il lui conviendra pour faire respecter la libre entrée de nos institutions d'émancipation humaine.

Lève la séance aux cris de « A bas les vrans ! Vive la révolution sociale ! »

Confédération générale du Travail

COMITÉ CONFÉDÉRAL

Résumé de la séance du mardi 10 juin

Présidence du camarade Luquet

Demandes de conférenciers. — Le Syndicat des carriers de Savonnières-en-Perthois demande que le camarade Bousquet vienne faire une conférence, il fera les frais ; des camarades de Provins demandent un délégué pour les aider à constituer un syndicat de toutes corporations: le camarade Griffuelhes est désigné.

Demandes d'adhésion. — Les Employés de Grenoble (leur demande est transmise à la Fédération des Employés). — Les Peintres de Grenoble (transmise à la Fédération des Peintres). — La Fédération de l'Alimentation. — La Fédération des Ouvriers des Ports. — La Fédération de Saône-et-Loire. Le Syndicat des Tailleurs de Montpellier et celui des Cochers de la même ville. A ces organisations il sera demandé les statuts.

Correspondances diverses. — Le Syndicat des Employés de Rouen fait connaître qu'il a l'intention d'engager la Fédération des Employés (qui a son siège à Rouen) à adhérer à la Confédération. Le secrétaire lui a fait observer que cette Fédération ne peut adhérer et qu'elle revrait se rallier à la Fédération Nationale.

Une lettre de Klem, secrétaire de la Bourse du Travail de Creil, fait connaître la situation des grévistes d'Ourscamp.

Une lettre de la Fédération d'Indre-et-Loire signale un malentendu que le secrétaire dissipera.

Une lettre de la Fédération Nationale des Dockers fait connaître la grève des dockers de Gibraltar.

Proposition Robert. — Le camarade Robert fait diverses propositions que lui suggèrent le brusque décès du camarade Girard ; il voudrait qu'au cas du décès d'un membre du comité confédéral une couronne soit offerte.

Il est simplement décidé qu'en telle circonstance les membres du comité confédéral seront avisés immédiatement et il est laissé à leur initiative de manifester leurs sympathie comme ils le jugeront.

Fédération de l'Habillement militaire. — Sur proposition du Syndicat de l'Habillement militaire de Bourges, qui fait appel, pour la constitution d'une Fédération, il est décidé d'appuyer son initiative.

Le Congrès corporatif de Montpellier. — Une lettre de Niel donne divers renseignements sur l'organisation du Congrès corporatif. A propos de l'ordre du jour du Congrès ,il sera fait remarqué à la commission d'organisation que deux points sont déjà décidés : 1° *l'Unité ouvrière* ; 2° la proposition Liénard, formulée au Congrès de Lyon: A. *Quel le meilleur moyen d'organiser les Syndicats et Fédérations pour renverser et remplacer la classe capitaliste?* B. *Comment assurer la production, l'échange et la consommation ?*

D'autre part, les Syndicats ont droit de proposer à l'examen du Congrès les questions qu'ils peuvent juger utile de discuter.

La répartition de la souscription. Après nouvelle discussion, il est décidé de s'en tenir à la décision prose à la dernière séance.

L'affiche-label. — Vu l'heure tardive, la commission spéciale du label ne peut soumettre son rapport et il est décidé que l'affiche-label sera livrée aux organisations au prix de 0 fr. 15 sur feuille et 0 fr. 30 cartonnée.

Liste des organisations. — Une liste des syndicats confédérés va être dressée et un exemplaire en sera adressé à chaque organisation intéressée. La liste sera revisée et mise à jour tous les trimestres.

La séance est levée à minuit.

Réunion du Comité Confédéral

Réunion mardi 24 juin, à neuf heures du soir, salle des conférences.

Ordre du jour :

Réunion de la commission du Label.

Fédération des Bourses

Réunion du Comité fédéral vendredi 20 juin, à huit heures et demie du soir, salle du bas, côté droit, Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau.

Ordre du jour :

L'Unité ouvrière.

Les Syndicats allemands

III

L'EPOQUE TRANSITOIRE

SUITE

Entre ces élèves des Jésuites se trouvait aussi l'empereur d'Allemagne, Ferdinand III, qui n'avait cependant presque aucune autorité sur les princes qui gouvernaient leurs territoires comme bon leur semblait.

Les princes catholiques appliquèrent rigoureusement, dans leurs territoires, le *cujus regio, ejus religio* (c'est à celui qui gouverne le pays de dicter la religion à ses sujets), et terrorisèrent ou expulsèrent ceux de leurs sujets qui s'étaient permis d'embrasser une autre croyance que celle qu'ils voulaient bien leur permettre, et de devenir protestants.

Les princes luthériens protestèrent auprès de l'empereur, et exigèrent, pour les protestants, les mêmes droits que l'on accordaient aux catholiques ; et après la guerre de la Ligue de Schmalkalde, celle de Trente Ans commença.

Cette guerre n'apporta rien à l'Allemagne, si ce n'est la ruine. Elle absorba toutes les forces révolutionnaires ; l'organisation des compagnons, qui savaient déjà excellemment se servir de ces armes qui sont : l'unité et la solidarité, comme le prouve leur grève de 1551, les idées révolutionnaires des paysans qui avaient si vaillamment combattu contre leurs exploiteurs, tout devait être enterré dans cette guerre atroce et néfaste qui, pendant trente ans, ravagea le pays.

De 1618 à 1648, les princes, sous le manteau de la religion, se faisaient une guerre acharnée pour satisfaire leur soif de conquête et pour s'affranchir de l'autorité impériale ; perdant et reconquérant leurs territoires.

Paysans et artisans, tous les miséreux, pour trouver une existence, s'enrôlaient dans les armées mercenaires, choisissant de préférence celles qui assuraient le plus de butin et dont les chefs les payaient le mieux.

La paix de Westphalie, en 1648, mit fin à la guerre, mais non aux hostilités ; des bandes guerrières, habituées au brigandage et dégoûtées du travail, traversèrent encore pendant longtemps le pays dans tous les sens.

Il est impossible de décrire ici l'état dans lequel se trouvait l'Allemagne après la paix qui n'avait été conclue que parce que les deux partis adversaires étaient à bout de force.

Un quart seulement de la population avait échappé aux massacres. Ceux qui n'avaient pas péri sur le champ de bataille furent victimes de la peste qui sévissait partout. Les campagnes étaient dévastées ; les villes détruites, brûlées, pillées. Le paysan n'avait plus ni le goût du travail pour cultiver la terre, ni même de semaille pour l'ensemencer ; l'artisan fuyait son atelier, et le commerce et l'industrie étaient complètement ruinés. L'Allemagne qui, au moyen âge, avait été le centre de l'industrie et du commerce européens, n'était plus qu'un vaste désert jonché de cadavres et couvert du sang des batailles ; tous les cœurs étaient découragés et les du la vie, tout le monde accablé de misères et de craintes ; la méfiance et la corruption étaient partout ; et crime et infamie ne manquaient nulle part.

La seule classe qui eût gardé un peu de vitalité après la guerre, c'était les maisons princières. C'est autour d'elles que se groupèrent dès lors les naufragés des carrières libérales ; le docteur en droit, le docteur en théologie, le savant même leur demandaient une existence. Le seigneur, dont les terres étaient dévastées, les domaines dépeuplés, attendait, lui aussi, le secours d'en haut, et si la guerre avait complètement détruit et brûlé ses domaines, il ne lui restait qu'à devenir le vassal du prince.

Il se formait ainsi une foule de parasites et de vassaux intellectuels autour des maisons princières qui se disputaient les emplois gouvernementaux et administratifs.

La bureaucratie allemande était en formation et les différents gouvernements rivalisaient dans ces institutions ; puisque la paix de Westphalie avait assuré l'autonomie gouvernementale à chaque maison, les princes pouvaient gouverner comme bon leur semblait.

La résistance du peuple était rompue ; un sentiment morne et silencieux, souvenir d'un passé lointain, révolutionnaire, planait comme un sombre voile sur les esprits ; çà et là, il se trouvait quelqu'un entre les échappés des massacres qui, par tradition orale, savait quelque détails de ce passé sinistre : les guerres des paysans.

Maintenant, ce n'était plus le peuple qui demandait les réformes, c'étaient les princes eux-mêmes qui en sentaient le besoin.

Poussés par la rivalité, voulant chacun être le plus puissant et agrandir son territoire le plus possible, il ne leur restait qu'un moyen, c'était de relever leur peuple, c'était de le rendre plus fort, plus capable et plus instruit que les sujets de leurs rivaux.

C'était là une entreprise dangereuse ; un peuple instruit aurait pu s'apercevoir un jour qu'il n'a pas besoin d'un prince pour le gouverner, et alors il en serait fait de leur luxe et de leur vie de plaisir.

(A suivre.) H. BOEGELSACK.

ART ET COOPÉRATION

Le groupe de propagande pour la coopération à base communiste a donné, samedi dernier, 14 juin, à la grande salle de la Bourse du Travail, une brillante réunion.

Des coopérateurs, des syndiqués étaient venus en grand nombre pour écouter les conférenciers mis au programme.

Ce fut d'abord Emile Chauvelon, qui traita du mouvement social coopératif et artistique en Angleterre au XIXe siècle.

D'une façon enthousiaste et chaleureuse, le citoyen E. Chauvelon fit partager à l'auditoire son admiration pour les œuvres de Ruskin et de William Morris. Très bien documenté, M. Chauvelon a décrit ce que fut aussi le mouvement communiste en Angleterre au dix-neuvième siècle.

Puis, Frantz Jourdain, dans un langage de fine critique, a fourni de précieux conseils aux travailleurs sur ce qu'il fallait entendre et comprendre dans l'Art. « Ce n'est pas le luxe, a-t-il dit, c'est la vérité, c'est la vérité qui sont de l'art. »

Après lui, Yvetot est venu dire que la coopération, longtemps négligée par les hommes sincères, a été, presque toujours, écartée de sa voie. « Aujourd'hui, dit-il, une sorte de renaissance de l'idée coopérative se manifeste parmi le monde ouvrier. Toute société se composera d'individus qui auront éternellement deux raisons d'être : produire et consommer. Si, au lieu de gaspiller nos intelligences, nos activités et notre temps à attendre des réformes parlementaires nous nous étions organisés sur le terrain économique, nous aurions aujourd'hui fait comprendre à beaucoup de travailleurs que la pratique de la liberté et de l'organisation communiste peut s'essayer, puisque des camarades ont déjà créé, dans la mesure du possible, des associations à bases communistes. Ceux-là, ajoute-t-il, ont pris le vrai chemin de la révolution, puisqu'ils veulent être des hommes libres dès aujourd'hui, pour démontrer qu'une société ne pourra donner le bien-être et la liberté à ses membres qu'autant qu'elle sera basée sur cette idée, qui n'est pas regardée comme utopie : le communisme libertaire. Il a montré en terminant que la place des femmes était bien dans les conseils d'administration des coopératives pour y apporter l'entendement qu'elles ont de l'économie ménagère et de probité. Ce n'est pas le suffrage universel qui affranchira le prolétariat, c'est l'action parallèle du syndicat et de la coopérative. »

Le citoyen Louis Mauriel a dit avec talent ce que le prolétariat pouvait et devait rechercher d'esthétique dans les manifestations populaires. Il a rappelé comme fut belle la manifestation qui inaugura le beau monument de Dalou ; il a défini quel rôle le prolétariat pouvait jouer dans l'Art, en lui communiquant le meilleur de lui-même, en aimant son travail.

Enfin, le camarade Dejust a clôturé cette belle soirée, en remerciant les orateurs et en disant quelques mots de la coopérative d'art pour les papiers peints et de la fonderie d'art.

Il a rappelé qu'un groupe s'était formé pour répandre partout par la parole et les écrits, par des réunions comme celle-là, l'idée de coopération à bases communistes. — A. VILDÉ.

N. B. — Pour tous renseignements concernant le groupe de propagande communiste, s'adresser au camarade Vildé, 55, rue du Sergent-Bauchat (XIIe). — A. V.

A L'EXTÉRIEUR

SUISSE

CONGRES INTERNATIONAL DU TEXTILE.— Le mois dernier, se tint, à Zurich, le cinquième congrès international du textile. Toutes les nations européennes y étaient représentées. Ce congrès fournit a preuve que le mouvement international des ouvriers du textile a superbement progressé en ces dernières années.

Le premier congrès eut lieu à Manchester en 1894. Il comptait 54 délégués, représentant 44.000 ouvriers organisés. Le deuxième se tint à Gand, en 1895. Les délégués, au nombre de 48, y représentaient 190,000 syndiqués. A Roubaix, où eut lieu le troisième, en 1897, on comptait 84 délégués, représentant 230.000 travailleurs. Le quatrième se tint à Berlin, en 1900. Le nombre des délégués était moins grand qu'à Roubaix, mais celui des ouvriers représentés a été beaucoup plus considérable.

Il y a loin de cette belle organisation textile à l'état où se trouvait la corporation il y a soixante ans. En 1842, Maxs et Engels pouvaient prendre comme prototypes de l'ouvrier misérable les tisseurs anglais. Il n'en est plus de même ; grâce à leurs fortes organisations syndicales,les tisseurs anglais ont su améliorer leur sort.

Les organisations anglaises ont été le plus complètement représentées à ce congrès. Viennent ensuite : la France, la Belgique, l'Italie, la Hollande et l'Autriche.

Une entente parfaite régnait parmi les délégués. Toutes leurs résolutions ont été prises à l'unanimité, sauf sur la question du travail aux pièces. La France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie se sont prononcées pour la suppression. L'Angleterre, la Belgique, la Hollande ont demandé le maintien.

Mais tous ont été unanimes pour la journée de huit heures et l'abolition du travail des enfants.

Le congrès a adopté une proposition tendant à créer une caisse internationale des grèves, présentée par les délégués anglais. L'administration des fonds sera confiée à un secrétariat international. Les associations des différents pays verseront cinq centimes par membre et par an.

Le congrès a été clos aux cris de : « Vive la Solidarité ouvrière ! »

ESPAGNE

AGITATION ECONOMIQUE. — De tous les pays de l'Europe occidentale, l'Espagne est celui où les travailleurs se mêlent e moins aux agitations politiques. Ce qui ne veut pas dire que la classe ouvrière reste indifférente et passive. Au contraire ! Elle est demeurée fidèle aux conceptions économiques de l'*Association Internationale des Travailleurs*, et elle n'a qu'à s'en féliciter.

C'est de l'action révolutionnaire, et non du parlementarisme, que les travailleurs attendent une amélioration à leur sort et les résultats acquis ne sont pas pour les faire changer de tactique.

Après la grande insurrection de la Catalogne, en février dernier, qui a été la première tentative de grève générale insurrectionnelle — le gouvernement a reconnu la nécessité de faire «quelque chose» pour les travailleurs. C'est ainsi que le 11 mars 1902 — sous la pression révolutionnaire — était édicté un décret royal réduisant à huit heures la journée de travail dans tous les établissements de l'Etat.

Ce décret est ainsi conçu :

Afin de régulariser le travail des ouvriers dans les propriétés, mines, fabriques et autres établissements de l'Etat dépendant du ministère des finances et de fixer d'une façon uniforme et définitive le nombre d'heures qui doit constituer la journée de travail ; afin de déterminer la rétribution supplémentaire à accorder aux ouvriers lorsque, pour les besoins du service, il convient de prolonger la journée ordinaire, le roi, et en son nom la reine régente, décrète que la journée ordinaire de travail, dans tous les établissements ressortissant au ministère des finances sera de huit heures ; toute heure en plus sera payée au taux équivalent à un huitième du salaire journalier stipulé.

N'y a-t-il pas, dans ce fait, une comparaison à établir entre la France et l'Espagne ?

En France, malgré qu'il y ait, au Parlement, depuis plusieurs années, près de cinquante députés socialistes, malgré que M. Millerand ait été ministre, la journée de huit heures n'est réalisée que pour les ouvriers des postes, télégraphes et téléphones. En Espagne, où il n'y a pour ainsi dire pas deux députés socialistes à la Chambre, mais où, par contre, il y a des syndicats puissants, actifs et révolutionnaires, qui font de la propagande et de l'action économique,la journée de huit heures a été étendue à tous les travailleurs de l'Etat.

Et l'effervescence est loin de se calmer en Espagne ! La Catalogne est en presque continuelle agitation. D'autre part, à Badajoz et dans l'Estramadura, ces dernières semaines, il y a eu des soulèvements, à tendance de grève générale.

D'autre part, les paysans entrent dans le mouvement : il vient de se tenir un congrès agricole à Malaga et la création d'une fédération des travailleurs des champs a été décidée. Et les conséquences de cette propagande rurale s'aperçoivent rapidement : voici que les ouvriers agricoles de la province de Grenade sont soulevés ; ils réclament des augmentations de salaires.

Fédération des Travailleurs du Bois

La Chambre syndicale des ouvriers scieurs, découpeurs et mouluriers à la mécanique a pris l'initiative de créer une Fédération des ouvriers qui préparent le bois. Elle pense que son appel sera entendu, car toutes les organisations syndicales doivent reconnaître la nécessité de se grouper fédérativement, afin d'accroître ainsi la force coopérative :

Camarades,

La *Chambre syndicale des Ouvriers scieurs, découpeurs, mouluriers à la mécanique et parties similaires du département de la Seine*, avec l'appui moral de plusieurs syndicats de Paris et de province, a décidé d'organiser une Fédération nationale des Travailleurs de l'Industrie du bois, scieurs de long, scieurs et mouluriers à la mécanique, menuisiers en bâtiment, parqueteurs et parties similaires, en un mot, de tous les syndicats de l'industrie du bois non fédérés de France et des colonies.

Le syndicat des scieurs à la mécanique est décidé à mener à bien l'œuvre que d'autres groupements, tels que les syndicats de la Métallurgie, les Travailleurs du Livre, ont accomplie avant nous, et nous sommes certains de la réussite, avec l'accord de tous les syndicats de l'Industrie du bois, qui sont nombreux en France.

Des adhésions morales nous sont déjà acquises : le syndicat des Machinistes sur bois, de Lyon ,de Cette, etc., mais il faut que nous soyons tous unis et que pas un ne manque.

Le but de la Fédération est d'arriver à l'affranchissement de tous ceux qui travaillent, de soutenir plus efficacement la lutte entre les intérêts opposés des employeurs et des employés, de relever l'énergie des travailleurs en présentant un plus large front de résistance, de resserrer les liens de fraternité et de solidarité, de les étendre non seulement entre les groupes déjà existants à Paris, mais à chercher les moyens pratiques pour arriver à gagner à l'idée et au principe fédératif tous les Groupes ou Chambres syndicales de l'Industrie du bois.

Le droit au travail et à l'existence, nié par le capital, impose aux Chambres syndicales et aux travailleurs du monde entier, le devoir de se placer sur le terrain économique ; de lutter et de combattre pour défendre ce droit, jusqu'au jour de la rénovation sociale.

1° Moralement, par l'envoi de délégués de la Fédération dans l'endroit où un conflit éclate, en faisant comprendre aux travailleurs que c'est un crime de prendre la place de ceux qui luttent pour le droit à la vie ;

2° Pécuniairement par l'appui de tous les fédérés ;

3° De maintenir ou améliorer les prix de main-d'œuvre en se prêtant un mutuel concours ;

4° Viaticum ou secours de route, etc., etc.

Pour atteindre ce but, la Fédération est établie sur le principe immuable de la solidarité humaine qui lui permet les relations fraternelles avec les Groupes similaires de toute la France.

Camarades,

La *Chambre syndicale parisienne des scieurs à la mécanique*, reconnaissant la nécessité de cette Fédération, fait appel à votre concours le plus actif et vous prie d'envoyer votre adhésion, dans le plus bref délai possible, afin que nous puissions participer au Congrès national corporatif de Montpellier, en septembre prochain.

Pour la *Chambre syndicale des scieurs à la mécanique*, le secrétaire de la commission, TESSIER.

Un questionnaire accompagne cet appel. Les initiateurs demandent aux syndicats intéressés de se prononcer sur l'utilité d'une *Fédération de l'Industrie du bois* et, au cas d'affirmative, de mandater un délégué pour constituer la Fédération.

Toutes les communications doivent être envoyées à la Chambre syndicale des Scieurs à la mécanique, Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau, Paris (Xe).

COMMISSION D'ÉDUCATION DES JEUNES GENS

Séance du 13 juin 1902

Lecture est donnée du rapport présenté par les instituteurs. Après quelques changements insignifiants, la commission l'adopte.

Ce rapport devra être adressé à toutes les Bourses du Travail fédérées dans le plus bref délai. Les Bourses devront répondre au questionnaire contenu dans ledit rapport avant le 26 juillet.

Quant au rapport de la Fédération des Bourses, la commission, après lecture du préambule, demande qu'à la prochaine réunion, qui aura lieu le mardi 17 juin, le rapport soit terminé, que l'ensemble de ce travail soit inséré dans la *Voix du Peuple* et que la plus grande publicité soit donnée à l'œuvre entreprise. Tous les journaux devront être saisis de la question. — Le secrétaire, A. LÉVY.

COMMUNICATIONS

L'AVENIR, *cordonnerie communiste, réparation de la chaussure.* — Camarades syndicats et des coopératives, Nous sommes heureux de porter à votre connaissance et à celle de tous les militants le concours de notre premier maison de cordonnerie, qui aura lieu le 15 juillet prochain, 10, rue Oberkampf, XIe arrondissement. Nous avons un loyer annuel de 1.600 francs, dont il a fallu payer six mois d'avance, soit 800 francs. Nous avons réalisé la somme, avec des difficultés sans nombre, mais, pour l'inconcevoir de notre premier maison de notre magasin et le premier fonds de roulement, l'argent nous fait complètement défaut ; devrons-nous succomber avant d'être nés, nous ne le pensons pas : que chaque syndicat et coopérative nous prenne une part d'intérêt et nous pourrons lutter victorieusement contre le patronat, car c'est sur le terrain économique que nous arriverons à vaincre la classe capitaliste.

Mettons en pratique cette vérité : l'Emancipation des Travailleurs ne sera l'œuvre que des Travailleurs eux-mêmes.

Notre capital est de 5.000 francs, divisé en mille parts d'intérêts de 5 francs, remboursables à 6 francs en 6 ans.

Envoyer les fonds au citoyen Giraudon (Emile), boulevard de la Gare, 14, Paris (XIIIe arrondissement).

ROUEN. — La Fédération des Chambres syndicales de la Seine-Inférieure, réunie le 12 juin 1902, constate, avec un sentiment de douleur profonde, le régime de torture auquel sont soumis les penseurs libres et les travailleurs de Russie ;

Proteste énergiquement, notamment, contre les atrocités commises à Wilna, au lendemain du 1er mai ;

Repousse avec horreur, la pratique de tels procédés, indignes d'un pays civilisé ;

Salue, avec une fraternelle émotion, les victimes des knouteurs, valets d'un tsar despote et tyrannique ;

Proteste enfin, contre la participation financière imposée à tous les citoyens de la République française, pour aller s'incliner devant le chef d'une nation opprimée par un monarque adversaire du progrès et de la liberté. — Pour la Fédération départementale, le secrétaire.

AVIS DE RÉUNIONS

PARIS. — *Chambre syndicale des Ouvriers Tonneliers.* — Samedi 21 juin 1902, à 8 heures et demie du soir, dans les salons de la Porte-Dorée, 277, avenue Daumesnil, une grande fête familiale, avec conférence, concert, bal de nuit, tombola.

Entrée : 75 centimes.

× La *Chambre syndicale des Ouvrières confectionneuses de cols et cravates.* — Réunion du Conseil lundi soir 23 juin, 8 heures et demie, salle des Commissions, troisième étage.

LE MANS. — *L'Education Mutuelle.* — Mercredi 18 juin (Bourse du Travail), M. Olphe-Gaillard, docteur en droit, inspecteur départemental du travail. — *Les conditions du contrat de travail dans l'industrie moderne.*

Samedi 28 juin (salle des Elections). Lecture dramatique. — *Le Gendre de M. Poirier*, de Augier.

BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS

Vendredi 20 juin :

Salle Bondy (soir). — Choral de la Bourse.

Salle du bas, côté droit, (soir). — Fédération des Bourses.

Salle de Commissions, premier étage (après-midi). — Machines élévatoires.

Salle de Commissions, premier étage (soir). — Coiffeurs.

Salle de Commissions, deuxième étage (soir). — Commission du *Sou du soldat* de l'Union des syndicats.

Salle de Commissions, troisième étage (soir). — Dorure chimique.

Salle de Commissions, quatrième étage (soir). — Conseil de la Fédération de la Bijouterie.

Salle de Commissions, cinquième étage (soir). — Conseil des Cantonniers des services réunis.

Salle 12 (après-midi). — Limonadiers restaurateurs.

Samedi 21 juin :

Salle Bondy (soir). — Chefs cantonniers.

Salle des Conférences (soir). — Tablletterie.

Salle du bas, côté droit, (soir). — Clercs d'huissiers.

Salle des Grèves (soir). — Bitumiers asphaltiers.

Salle de Commissions, premier étage (soir). — Elèves en pharmacie, jusqu'à deux heures du matin.

Salle de Commissions, deuxième étage (soir). — Employés du Gaz.

Salle de Commissions, troisième étage (soir). — Cartonnage.

Salle de Commissions, quatrième étage (soir). — Coupeurs-brocheurs en chaussures.

Salle de Commissions, cinquième étage (soir). — Electriciens.

Annexe A. 35, rue J.-J.-Rousseau, grande salle (soir). — Typographie parisienne.

Annexe A. 35, rue J.-J.-Rousseau, salle 12 (soir). — Postes et Télégraphes.

Dimanche 22 juin :

Grande salle (matin). — Résistance des Imprimeurs-lithographes.

Salle des Conférences (après-midi). — Egoutiers de la Seine.

Annexe A. 35, rue J.-J.-Rousseau, grande salle (après-midi). — Réunion générale des Conducteurs (Gutenberg).

Annexe A. 35, rue J.-J.-Rousseau, salle 12 (après-midi). — Egoutiers.

Lundi 23 juin :

Salle du bas, côté droit, (soir). — Lapidaires.

Salle de Commissions, premier étage (soir). — Conseil des Scieurs de long.

Salle de Commissions, deuxième étage (soir). — Conseil des Coiffeurs.

Salle de Commissions, troisième étage (soir). — Conseil des cols et cravates.

Mardi 24 juin :

Grande salle (soir). — Parqueteurs sur lambourdes.

Salle Bondy (soir). — Doreurs sur bois.

Salle des Conférences (soir). — Comité Confédéral.

Salle du bas, côté droit (soir). — Peintres de la Seine.

Salle de Commissions, deuxième étage (soir). — Union de la Voiture.

Salle de Commissions, cinquième étage (soir). — Conseil des Tourneurs-repousseurs.

Mercredi 25 juin :

Grande salle (soir). — Conférence sur la peine de mort, par Mlle Henriette Meyer.

Salle Bondy (soir). — Potiers d'étain.

Salle des Conférences (soir). — Réunion générale de la Sculpture.

Salle du bas, côté droit (soir). — Travailleurs du Gaz.

Salle de Commissions, premier étage (soir). — Réunion générale des Fumistes.

Salle de Commissions, troisième étage (soir). — Tailleurs de pierre.

Salle de Commissions, cinquième étage (soir). — Chantiers et ateliers de la Ville.

Jeudi 26 juin :

Salle des Conférences. — Opticiens.

Salle de Commissions, premier étage. — Ouvriers coffretiers.

Salle de Commissions, deuxième étage. — Orfèvrerie.

Salle de Commissions, troisième étage. — Chemins de fer.

Salle de Commissions, quatrième étage. — Ferblantiers-ornemanistes.

Composé sur linotypes et tiré par des ouvriers syndiqués

L'Imprimeur-Gérant : PENNELIER.

Imprimerie spéciale de *La Voix du Peuple*
16, rue du Croissant, Paris.